



RACING® TF

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

| Usages homologués* | Doses | | Nb max d'application /an | Stade d'application (stade BBCH) | DAR |
|--|-----------|---------|--------------------------|---|---------------------------------------|
| | Printemps | Automne | | | |
| Blé (tendre d'hiver et de printemps, dur d'hiver et de printemps, épeautre, triticale) | 75 g/ha | 50 g/ha | 1 | 3 feuilles à dernière feuille développée (BBCH 13 – 39) | Dernière feuille développée (BBCH 39) |
| Orge (d'hiver et de printemps) | 60 g/ha | 50 g/ha | | | |
| Seigle (d'hiver et de printemps) | 75 g/ha | 50 g/ha | | | |

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

* Ne pas utiliser RACING® TF sur des cultures destinées à la production de semences.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

RACING® TF est un herbicide systémique sélectif à pénétration foliaire et racinaire de la famille des sulfonylurées. Herbicide de post levée à large spectre efficace sur dicotylédones annuelles et vivaces des céréales, il agit par inhibition de l'enzyme acétolactate synthétase (ALS).

Mode d'action

B

Classification H.R.A.C.
Alterner vos modes d'action, c'est pérenniser vos solutions.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

RACING® TF est efficace sur un grand nombre d'adventices dicotylédones annuelles et vivaces.

| Dicotylédones annuelles jeunes | Stade jeune | Stade développé |
|--|-------------|-----------------|
| Anthriscue (faux persil), alchémille arabelle, bleuet, capselle, cardamine, céréaiste, coquelicots, géraniums, grémil, lamiers, matricaires, mouron (stellaire), moutarde (sanve), myosotis, pensée, ravenelle, renouée des oiseaux, renouée liseron, repousses de colza, scandix peigne de Vénus, Sénéçon, Véronique (de Perse) | 50 g/ha | 75 g/ha* |
| Fumeterre, Gailllet | 75 g/ha* | |
| Dicotylédones annuelles jeunes | Stade jeune | Stade développé |
| Chardon, rumex obtus | 75 g/ha* | 75 g/ha* |

* Dose maximale autorisée sur blé et seigle, pour une application au printemps. Ne pas dépasser 60 g/ha sur orge, pour une application au printemps. Ne pas dépasser 50 g/ha lors des applications d'automne.

CONDITIONS D'APPLICATION

La répartition de **RACING® TF** doit être réalisée de façon homogène en évitant les recouvrements.

Elle exige des jets et un débit soigneusement vérifiés, ainsi qu'une vitesse d'avancement du tracteur adaptée, afin d'éviter les manques ou les surdosages.

Appliquer **RACING® TF** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort). Eviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles, ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones).

Eviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières et fossés.

Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Prendre des mesures adéquates afin de limiter les risques de dérive lors de l'application de la préparation. Eviter le contact avec les yeux. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surfaces ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Ne pas traiter les fossés en eau et les talus, bordure de clôture, situé le long des points d'eau. **RACING® TF** doit être utilisé en suivant les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette. NUFARM SAS ne sera pas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Ne pas utiliser **RACING® TF** avec des engrais. En cas de mélange avec un autre produit dans la cuve du pulvérisateur, toujours verser **RACING® TF** en premier et ne jamais le mettre en contact avec un autre produit non dilué. Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

AMM: 2100069

Composition: 70 g/kg de metsulfuron-méthyle + 680 g/kg thifensulfuron-méthyl

Formulation: Granulés dispersibles dans l'eau (WG)



Désherbant céréales

RACING® TF

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 150 à 200 L/ha. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **RACING® TF**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **RACING® TF** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement.

En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **RACING® TF** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitateur étant en marche. Terminer le remplissage. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

CULTURE SUIVANTE ET DE REMPLACEMENT

Cultures suivantes:

Sont possibles dans le cadre normal de la rotation:

| A l'automne | Au printemps |
|---|---|
| Céréales, colza, graminées fourragères, féveroles ou pois d'hiver. Couverts de jachères à base de graminées, moutarde blanche ou trèfles (blanc, incarnat, violet, souterrain) | Betterave, endive, lin, maïs, haricot, pois de conserve, pois protéagineux, pomme de terre, soja, sorgho, tournesol |

Après **RACING® TF** en programme avec une spécialité contenant d'autres sulfonylurées, nous consulter.

Cultures de remplacement:

Attendre 120 jours après le traitement avant tout semis ou implantation en cas d'interruption prématurée de la culture (sauf autorisation).

En cas de destruction accidentelle de la céréale, il est possible de semer du blé tendre, du blé dur, de l'orge de printemps après l'application de **RACING® TF**.

En cas de destruction accidentelle d'une céréale traitée à l'automne, il est également possible de semer, après labour, du maïs, pois protéagineux, ray-grass et sorgho. Pour l'implantation de toute autre culture, nous consulter.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, [Nom de la société détentrice de l'AMM ou distributeur du produit] décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker à une température supérieure à 0°C.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR.

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
|--|---|--|----------------------|----------------|---------------------------|
| | MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR | NETTOYAGE | | |
| GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2) | Réutilisables | PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE | TRACTEUR SANS CABINE | À usage unique | Réutilisables |
| EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m ² + traitement déperlant | EPI vestimentaire | | | | EPI vestimentaire |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1 | EPI partiel | | | | EPI partiel |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009 | Type 3 ou 4 | | | | Type 3 ou 4 |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) | | | | | |

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.



Désherbant céréales

RACING® TF

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
 - En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
 - En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales.

Délai de réentrée: 6 heures

- SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- SPe3: Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente pour les applications à 75 g/ha de produit.
- SPe3: Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente pour les applications inférieures ou égales à 60 g/ha de produit.
- SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- ND: Attendre 120 jours avant tout semis ou implantation en cas d'interruption prématurée de la culture (sauf autorisation).

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.